

Réponse à la question n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation

Résumé de la question

En séance du 31 mai 2021, Mme V. Grady posait la question suivante:

Ma question concerne les pannes des radars et feux de régulation ou de circulation.

L'entretien des machines et appareils s'élevait à 87'000 francs dans le budget 2020 et à 157'000 francs dans le budget 2021. La maintenance et l'étalonnage des appareils radars pour les feux se montaient respectivement à 42'000 et 87'000 francs. Dans les comptes 2020 que nous venons de recevoir, les charges pour le matériel et installations sont de 94'587.65 francs alors qu'elles étaient de 47'398.70 francs en 2019. Quant à l'entretien des installations lumineuses, le montant inscrit au budget s'élève à 17'000 francs en 2020 et 20'000 francs en 2021.

Forte de ce constat, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil communal:

- 1. Quel montant est dédié aux dépannages des radars et feux de régulation?
- 2. La sensibilité des appareils ayant accrue, quel est le nombre de pannes répertorié par année par type d'appareils et quels sont les radars et feux de régulation concernés par ces pannes?
- 3. Selon le chef du Service de la police locale et de la mobilité, aucune démarche n'est entreprise actuellement pour rechercher les causes de ces pannes. Dès lors, quelle procédure comptezvous mettre en place pour détecter l'origine de ces pannes, adapter les installations en conséquence et éviter des frais de dépannage récurrents et renforcer la sécurité routière?

Réponse du Conseil communal

La rubrique 401.3151.00 (anciennement 401.315.00) nommée "Entretien des machines et appareils" regroupe les éléments suivants: réparation et étalonnage des installations radars (CHF 86'000.-), réparations et entretien des parcomètres (CHF 45'000.-), réparations et entretien des installations du nouveau parking de Saint-Léonard (CHF 25'000.- selon estimation), chiffres basés sur le budget 2020.

Les causes de l'augmentation du budget concernant l'entretien des installations radars entre 2020 (CHF 42'000.-) et 2021 (CHF 87'000.-) sont:

- mise en service d'une nouvelle installation de contrôle sur le carrefour de Beaumont (CHF 5'000.-);

- provision pour l'étalonnage des installations de contrôle à la suite de travaux de réaménagements routiers (CHF 15'000.-);
- provision pour la mise à jour des installations radars pour répondre aux nouvelles normes (préinformation reçue en 2019, une estimation nous a été transmise par notre fournisseur pour la réalisation de cette mise à jour en 2020: CHF 25'000.-).

Pour votre information, en 2019, le coût pour la certification des différentes installations radars s'est monté à CHF 22'790.-. Pour 2020, à CHF 28'805.-. En 2020, le montant pour la réparation d'une installation de contrôle s'est élevé à CHF 1'368.- (coût total de l'entretien des installations radars est de CHF 30'173.-). Le nombre de pannes pour l'année 2020 était de deux (une a nécessité l'envoi de l'appareil en réparation, défaut sur la carte principale). La panne n'a pas touché un carrefour en particulier vu que les appareils peuvent être installés sur tous les endroits. De ce fait, en cas d'absence d'un ou de plusieurs appareils de mesures, un tournus est organisé pour garantir le contrôle sur les différents carrefours. Au vu du faible nombre de pannes de nos appareils radar, il n'est pas prévu de mettre en place une procédure particulière.

Concernant la mise à jour des installations, une information plus complète nous est parvenue au mois d'avril de cette année de la part de notre fournisseur. La mise à jour devra uniquement s'effectuer lors d'une panne ou d'une réparation d'un appareil radar. Le montant global, après examen des appareils par notre fournisseur, s'élève à CHF 20'925.-.

Le solde de la variation de la rubrique 401.315.00 entre 2020 et 2021 est due à la prise en compte des coûts d'exploitation suite à l'ouverture à la fin de l'année 2021 du nouveau parking de Saint-Léonard (estimation des coûts à CHF 25'000.-).

L'augmentation des charges dans les comptes 2020 est due à la modification du parc des horodateurs de la Ville de Fribourg rendue nécessaire pour entamer le processus de dématérialisation des tickets de stationnement (CHF 40'407.-). Au vu de l'implémentation toujours plus nombreuse d'applications pour le paiement dématérialisé du stationnement et la tendance accrue des utilisatrices et utilisateurs d'utiliser ces nouvelles solutions de paiement, la décision a été prise de prendre le virage de la virtualisation également pour les tickets de stationnement émis par les horodateurs. De ce fait, une adaptation du logiciel des horodateurs était nécessaire. Une partie des coûts de cette adaptation a été prélevée sur cette rubrique en 2020.

La réalisation et la maintenance des feux de signalisation sont de la compétence du Service de la mobilité de la Ville de Fribourg. Celui-ci consacre environ CHF 20'000.- par année sur son budget de fonctionnement pour l'entretien du matériel, les adaptations et remplacements nécessaires ainsi que les réparations dues aux pannes et au vandalisme. Pour rappel, la Ville de Fribourg dispose de dix carrefours à feux ainsi que de huit traversées régulées dont elle a la charge.